



LE POINT DE VUE DE CATHERINE WIHTOL DE WENDEN

Un monde en migrations

A l'occasion des 5^{es} Rendez-vous de la mondialisation (1) organisés aujourd'hui à Paris par le Conseil d'analyse stratégique et consacrés aux migrations internationales, nous publions le point de vue de Catherine Wihtol de Wenden.

À u début du XX^e siècle, la population mondiale comportait 5 % de migrants, c'est-à-dire de personnes nées à l'étranger ayant dû se déplacer au moins une fois de leur pays de naissance vers le pays où elles vivent. Ce chiffre n'est aujourd'hui que de 3 %, ce qui représente, selon les Nations unies, 190 millions de migrants en 2005. Ce nombre est en progression rapide : 75 millions en 1965, 155 millions en 1990. En 2005, 61 % des migrants vivaient dans les pays développés, dont 34 % en Europe, 23 % en Amérique du Nord, 28 % en Asie, 9 % en Afrique et 4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. 28 pays accueillent 75 % des migrants : les Etats-Unis en comptent 20 %, gagnant 15 millions de migrants entre 1990 et 2005, suivis par l'Allemagne et l'Espagne. Le migrant « moyen » est asiatique, vit et circule en Asie, dans un pays en développement. Mais ce portrait-robot cache l'essentiel, à savoir la diversification croissante des flux migratoires : migrations d'établissement, de travail, familiale, étudiante, de réfugiés et demandeurs d'asile, d'illégaux, etc.

Cette forte hausse des migrations est le fruit d'une conjonction de facteurs intervenus au cours des vingt dernières années. D'abord l'urbanisation rapide des pays de départ : les migrants sont moins des ruraux analphabètes et

pauvres que des urbains scolarisés ayant accumulé un pécule. Ensuite l'imaginaire migratoire construit sous l'influence des médias et notamment de la télévision, qui donne à voir un « eldorado occidental » fait de consommation et de libertés. De son côté, la généralisation des passeports, associée à une baisse du coût des transports, a instauré un « droit de sortie » de nombreux pays auparavant fermés. La création d'espaces de circulation des personnes et des marchandises (Union européenne, Etats-Unis-Canada, marché nordique) ou à l'inverse la persistance de zones de fracture politique et sociale ont aussi engendré d'importants mouvements humains. Enfin, d'autres facteurs expliquent ces migrations : explosion de l'asile dans les années 1990 ; solidarités transnationales de nature familiale, associative ou culturelle ; développement d'une véritable « économie du passage » là où les frontières restent closes ; construction de nouveaux réseaux, fruits de la mondialisation, sans lien avec le passé colonial ni la proximité géographique.

Les migrations se modifient, d'abord dans la façon qu'ont les pays d'accueil et de départ de les gérer. On parle aujourd'hui de « circulation migratoire » : beaucoup de migrants aspirent à circuler sans vouloir se sédentariser. C'est la conséquence d'une plus grande mobilité des facteurs de production, comme le capital et la main-d'œuvre très qualifiée, mais aussi des plus grandes facilités de partir, revenir et repartir. Plus ces frontières sont ouvertes et moins les migrants s'installent car ils peuvent aller et venir. Plus ces

frontières sont fermées et plus ils se sédentarisent par crainte de ne pouvoir revenir en cas de départ.

Un autre élément nouveau est le changement de discours des pays de départ sur la migration : longtemps estimés comme peu productifs, les transferts de fonds des migrants sont considérés comme un facteur essentiel de développement. D'après la Banque mondiale, ces transferts ont plus que doublé au cours de la décennie écoulée, passant de 102 milliards de dollars en 1995 à environ 232 milliards de dollars en 2005. 14 milliards d'euros ont été envoyés par les migrants travaillant en Europe en 2005. Enfin et surtout, le discours politique a changé : le nouveau rapport de l'ONU de 2006 évoque les effets bénéfiques des migrations pour les sociétés de départ (transferts de connaissances, limitation du chômage) et d'accueil (occupation de métiers délaissés par les nationaux, apport démographique, accroissement de la consommation, création d'entreprises dans des niches inexploitées). Un cadre normatif du droit de migrer se profile avec l'entrée en vigueur en 2003 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, ratifiée par 34 pays. D'autres initiatives existent aussi, à l'échelon régional ou bilatéral, et les pays de départ et d'accueil semblent aujourd'hui prêts à coopérer pour mieux gérer des flux qui, de toute façon, se poursuivront.

CATHERINE WIHTOL DE WENDEN est directrice de recherche CNRS-Ceri.

(1) www.rdv-mondialisation.fr